



"les époux se doivent mutuellement assistance" : et séparé ?

Par **bernieres**, le **12/10/2010** à **14:13**

Bonjour,

Je suis séparée de mon mari depuis juillet 2008. Nous vivons dans 2 villages différents, espacés de 13 km. Mon mari fait souvent appel à mes connaissances en législation du travail et dans des domaines particuliers comme la Formation Professionnelle, parce que c'est mon métier.

Quand on se marie, notamment à la Mairie, il est dit "durant le mariage, les époux se doivent mutuellement assistance..."

Cela est-il encore le cas lorsqu'il y a une séparation de fait et que le divorce n'est pas prononcé ?

Cordialement,
Bernières

Par **Domil**, le **12/10/2010** à **14:40**

Les devoirs du mariage perdure tant que le mariage perdure.

Les conseils en question sont prodigués pour quel motif ?

Par **bernieres**, le **12/10/2010** à **16:54**

Bonjour,

Il s'est mis dans la merde avec son employeur. Il a donc sollicité mon avis sur la procédure à suivre pour récupérer ses salaires (fiches de paie et chèques).

Il a souhaité apprendre le métier de Boulanger. Je lui ai trouvé un stage, puis un 2ème pour découvrir le métier (Evaluation en Milieu de Travail - Dispositif Pôle Emploi). Puis après validation de son projet professionnel par sa Conseillère en Insertion (org. privé), j'ai trouvé un organisme de formation "adultes" qui prépare le CAP Boulangerie. Une fois accepté en formation dans le dispositif "Chèque-Formation", j'ai cherché une chambre chez l'habitant (300 m du centre de formation) ; j'ai négocié le prix de location car il a peu de moyens ; j'ai monté le dossier Agefiph car il est "travailleur handicapé" ; j'ai validé et tout bouclé avec le responsable formation. J'ai appris aujourd'hui, qu'il voulait tout abandonné : il a reçu un savon. J'ai quand même alerté sa famille qui a baissé les bras depuis longtemps et qui me

reproche, compte tenu que nous sommes séparés, de continuer à l'aider et l'encadrer.

Moi aussi j'ai repris une formation diplômante cette année. De fait, je passe beaucoup plus de temps à l'aider qu'en cours. J'espérai que sa mise en formation et ses stages chez un boulanger l'occuperait suffisamment pour me laisser tranquille. Mais visiblement il est décidé à me pourrir la vie jusqu'à la fin.

Comment me débarrasser de ce poids ? Je souhaite le faire mettre sous tutelle ou curatelle, car il n'est pas autonome ; pas capable de se débrouiller seul de sa recherche d'emploi/stage/formation ; pas capable de s'occuper de sa maison qui est une vraie porcherie ; c'est encore sa mère qui lui dit "change de slip, de chemise" ; qui lui fait son lavage ; qui vient ranger 1 fois par trimestre sa maison ; qui fait le jardin...

Il est occasionnellement capable de s'occuper de son fils de 5 ans, en le mettant toute la journée devant la TV pour regarder des inepties du genre "Les gendarmes", "La grande vadrouille", "Le corniaud"...

Je suis désolée d'être aussi crue, mais j'en ai assez de traîner un boulet pareil et de ne pas prendre le temps pour mes propres dossiers, cours, espace de vie.

Cordialement,
Bernières

Par **Domil**, le **12/10/2010** à **18:18**

divorcez